



CAHIER DES CHARGES

Taux d'activité : 10 %
Classe salariale : selon l'échelle de sa fonction au sein de l'Etat ou du secteur paraétatique
Supérieur hiérarchique : La conférence des Président·es
Organigramme-gouvernance : horizontale
Fonction : Président - Présidente

	Tâches professionnelles	Taux %
1	Présidence	10 %
	 Présider la conférence des Président·es et l'Assemblée des Délégués de la FMEP	
	 Veiller à la bonne gestion financière de la FMEP	
	 Veiller au bon fonctionnement du bureau et de la gestion du personnel de la FMEP	
	 Veiller au bon développement des activités de la FMEP	
	 Veiller à la bonne application des statuts de la FMEP	
	 Veiller aux bonnes relations avec le Conseil d'Etat et les conseils de direction des institutions autonomes de droit public	
	 Veiller aux bonnes relations entre les associations affiliées de la FMEP	
2	Mandats	% à définir
	 Sur demande ou besoin, des mandats ponctuels et spécifiques peuvent être accordés ou externalisés	

Est à disposition de la Conférence des Président·es et du bureau FMEP pour toutes les autres tâches que ceux-ci pourraient lui confier dans le cadre de sa fonction.

Cahier des charges approuvé par le Comité fédératif de la FMEP le 9 avril 2024.